

Loi n° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005

Elle replace la personne handicapée comme un **sujet de droit** et non plus un **objet de soin**. La société cherche à devenir **inclusive** en établissant un objectif : le développement de **l'autonomie** (le droit à prendre des décisions sur son projet de vie) et de **l'indépendance** (la réalisation des tâches quotidiennes de la vie) de chacun et chacune.

Les outils :

- Le droit à la **compensation**
- Le droit à **une scolarité en milieu ordinaire**, dans son établissement de proximité
- Le développement de **l'emploi** (établissement d'un quota de minimum 6 % d'employés en situation de handicap dans chaque entreprise de plus de 20 salariés + sanctions pour les discriminations à l'emploi)
- La création des **MDPH** (Maisons Départementales de Personnes Handicapées) pour gérer les demandes administratives relatives au handicap, demandes centrées sur les projets de vie des personnes
- **L'accessibilité** des espaces publics, transports, établissements recevant du public, de l'information, des prestations...

Mais surtout : elle inscrit pour la première fois en France **une définition officielle du handicap** qui intègre **l'environnement comme jouant un rôle dans les situations de handicap**.

« Constitue un handicap **toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société** subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Les différents types de déficiences et leurs handicaps

Un handicap est une **limitation de participation sociale** qui survient lorsque **les incapacités fonctionnelles entrent en conflit avec un environnement non favorable**. Le handicap est donc **situationnel** puisqu'il survient dans un environnement donné. L'altération des capacités fonctionnelles (due à des troubles ou déficiences) peut être de naissance, dégénérative ou survenir au cours de la vie, elle peut être temporaire ou définitive, avec une conséquence plus ou moins importante sur le quotidien d'une personne. Autrement dit, **qui dit déficience ne dit pas automatiquement handicap !**

Déficience moteur



Il se caractérise par une capacité limitée pour un individu de se déplacer, de réaliser des gestes, ou de bouger certains membres.

L'atteinte à la motricité peut être partielle ou totale.

Exemples : paralysies, amputations, paralysie cérébrale, spina bifida, myopathie...

Les situations de handicap peuvent impliquer le déplacement, l'expression orale ou écrite, où toute autre activité qui nécessite l'utilisation des parties du corps atteintes...

Déficiences sensorielles



– **Le déficience visuelle :** désigne une déficience totale ou partielle au niveau de l'acuité visuelle et du champ visuel. Exemples : cécité et malvoyance, amblyopie, achromatopsie...

– **La déficience auditive :** désigne une déficience partielle (malentendant) ou totale de l'audition. Elle peut parfois entraîner des difficultés pour s'exprimer à l'oral.

Les situations de handicap peuvent, entre autres, impliquer la communication (expression, compréhension, orale, écrite), les déplacements et l'orientation, la sécurité...

De par les difficultés de prise d'information, la personne ayant une déficience sensorielle devra développer d'autres moyens de communication. Par exemple **la langue des signes (LSF)** et **lecture labiale** pour les personnes avec déficiences auditives ou **le braille** pour les déficients visuels.

Le fait de n'avoir plus de goût ou d'odorat peut aussi mettre une personne en situation de handicap !

Déficience intellectuelle

Il s'agit d'une déficience des fonctions mentales et intellectuelles, qui entraîne des difficultés de réflexion, de compréhension et de conceptualisation, conduisant à des problèmes d'expression et de communication chez la personne atteinte.

Exemples : trisomie 21, syndrome du X fragile...

Les situations de handicaps peuvent impliquer toute situation de prises de décisions, de travail, de communication (expression, compréhension, orale, écrite), de vie autonome...

Troubles psychiques

Il se définit par l'atteinte d'une pathologie mentale entraînant des troubles mentaux, affectifs et émotionnels, soit une perturbation dans la personnalité, sans pour autant avoir des conséquences sur les fonctions intellectuelles.

Exemples : schizophrénie, maladies bipolaires, hypocondriaques, burn-out, dépression...

Les situations de handicap peuvent impliquer les situations de travail, de sociabilisation, de vie autonome, de sécurité...

Troubles cognitifs

On appelle trouble cognitif toute altération d'une ou plusieurs fonctions cognitives résultant d'un dysfonctionnement cérébral. Il agit donc sur l'ensemble des processus mentaux qui se rapportent à la fonction de connaissance telle que la mémoire, le langage, le raisonnement, l'apprentissage, la résolution de problèmes, la prise de décision, la perception ou l'attention. Ces troubles cognitifs peuvent être acquis !

Exemples : dyslexie dysorthographe, Alzheimer, les troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA, TDAH), dysphasies, troubles du spectre autistique (TSA)...

Les situations de handicap peuvent impliquer la scolarité et les études (les périodes d'apprentissage), le travail, la sociabilisation, la communication (expression, compréhension, orale, écrite)...

Maladies invalidantes



Ce sont des maladies qui par leurs effets sur l'organisme, et ceux de leurs traitements (médicaments, opérations, chimiothérapies...) peuvent générer des handicaps, et évoluer dans le temps. On peut notamment citer les maladies respiratoires, digestives, ou infectieuses.

Exemples : épilepsie, sclérose en plaques, diabète, endométriose, narcolepsie...

Les situations de handicap peuvent impliquer la vie quotidienne, personnelle comme professionnelle, à cause d'une gestion complexe d'emploi du temps dûe à des prises de médicaments, des rendez-vous médicaux, des effets des maladies ou des traitements sur le corps.

Polyhandicap

Le polyhandicap est un handicap grave à expressions multiples, dans lequel une déficience mentale sévère et une déficience motrice sont associées à la même cause, entraînant une restriction extrême de l'autonomie.

Les situations de handicap sont très nombreuses dans ces cas-là : vie autonome, communication (expression, compréhension, orale, écrite), sociabilisation...



Sources : <https://webzine.okeenea.com/handicap-chiffres-actualites>

Compensation

Il s'agit d'un moyen de compenser les conséquences d'une déficience. Elle peut prendre plusieurs formes :

- **Aide financière** (allocations, réductions...)
- **Aide humaine** (AESH-accompagnant d'élève en situation de handicap, interprètes LSF-Langue des signes française, auxiliaires de vie, personnel médico-social...)
- **Aide matérielle** (fauteuils roulants, déambulateurs, appareils auditifs, téléagrandisseurs, plages brailles, cannes blanches...)
- **Aide animale** : **chiens guides** (pour guider les personnes déficientes visuelles), **chiens d'assistance** (aide à certains gestes du quotidien pour tous types de handicaps, soutien émotionnel pour les personnes avec déficiences mentales ou autisme), **chiens d'éveil** (pour les enfants avec déficiences mentales, autisme ou polyhandicaps).

Les moyens de compensations sont **individuels** et répondent aux besoins spécifiques de chaque personne en situation de handicap.

Intégration/inclusion



L'intégration laisse à l'individu la responsabilité de s'adapter au monde qui l'entoure. Celui-ci doit composer avec ses différences pour trouver sa place dans la société, et ces différences sont considérées comme la cause des difficultés d'intégration.

L'inclusion est le résultat d'une démarche faite par la société qui comprend et accepte les différences de chacun, et qui adapte son environnement pour que tout le monde puisse y évoluer tout en s'épanouissant individuellement. Être inclusif, c'est mettre en place des moyens pour que le mélange des différents publics fasse sens et fonctionne. Ce n'est pas simplement mettre ensemble différentes populations et s'attendre à ce que tout se passe bien.

Égalité/équité

L'égalité, c'est donner à tous les mêmes outils en ne faisant aucune différence entre les individus. L'équité, c'est donner à chacun les outils correspondant à ses besoins, en prenant en compte les spécificités individuelles.



Accessibilité universelle

L'accessibilité universelle est définie comme « le caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but **d'équité** et dans une approche **inclusive**, permet à toute personne de **réaliser des activités de façon autonome** et d'**obtenir des résultats équivalents** ».

Cette définition du groupe défi Altergo (Québec) permet de voir toutes les dimensions sur lesquelles il faut agir pour développer une accessibilité qui serait **universelle**.

Quatre axes sont pris en compte :

– Architectural et urbanistique

L'accès physique aux bâtiments, aux transports, au mobilier.

Exemple : la mise en place d'un ascenseur, de places de parking réservées aux personnes en situation de handicap.

– Programmes, services et emploi

L'accès aux contenus, à la programmation, aux services et à l'emploi.

Exemples : la mise à disposition de maquettes tactiles d'œuvres dans un musée, pour qu'une personne non voyante puisse toucher et percevoir les détails. La mise en place d'une équipe d'accueil spécialisée pour orienter et accompagner les personnes à mobilité réduite dans un festival.

– Communications

L'accès aux informations, dans une forme qui permet la compréhension de tous et toutes.

Exemples : une signalétique en pictogramme, un prospectus en FALC (Facile à lire et à comprendre), un site internet adapté...

– Sensibilisation et formation

Informer les gens sur le handicap, les dispositifs d'accessibilité, les comportements discriminants, la réalité de vie des personnes handicapées et tout ce qui est relié au handicap de manière générale, c'est prendre en compte la dimension sociale de tout être humain, qui ne peut évoluer sereinement dans un milieu où ses besoins sont ignorés et où il est victime des représentations.

Exemples : actions de sensibilisation, formations ...

L'aspect « universel » de l'accessibilité signifie que ce qui permet de rendre quelque chose accessible pour une certaine population peut aussi être utile pour d'autres. Exemple : une rampe d'accès permet à une personne en fauteuil roulant d'accéder à un bâtiment, mais sera aussi bien utile à une personne qui pousse une poussette, ou une personne qui tire son caddie. Les sous-titres sont utiles pour les personnes sourdes ou malentendantes, mais aussi pour toute autre personne qui regarde une vidéo et qui ne parle pas couramment la langue du film.

Les 3 choses à retenir

1) Le handicap, ce n'est pas seulement causé par une déficience. C'est une interaction entre des facteurs personnels (une maladie, les conséquences d'un accident, du vieillissement...), et des facteurs environnementaux (tout ce qu'il y a autour de nous : l'environnement urbain, les outils que l'on a à disposition, les gens que l'on croise...). Si tout est compatible, on dit qu'il y a une **participation sociale**. Si on rencontre des obstacles, on dit qu'il y a une **situation de handicap**.

Comme l'environnement est un facteur important dans la participation des individus, et que l'on change constamment d'environnement, **en fonction de la situation, une personne sera en situation de handicap ou non**. C'est pourquoi on dit que le handicap est situationnel. Il faut imaginer que tous ces paramètres ont des curseurs, et que pour avoir un résultat positif, il faut que tous ces curseurs soient positifs aussi.

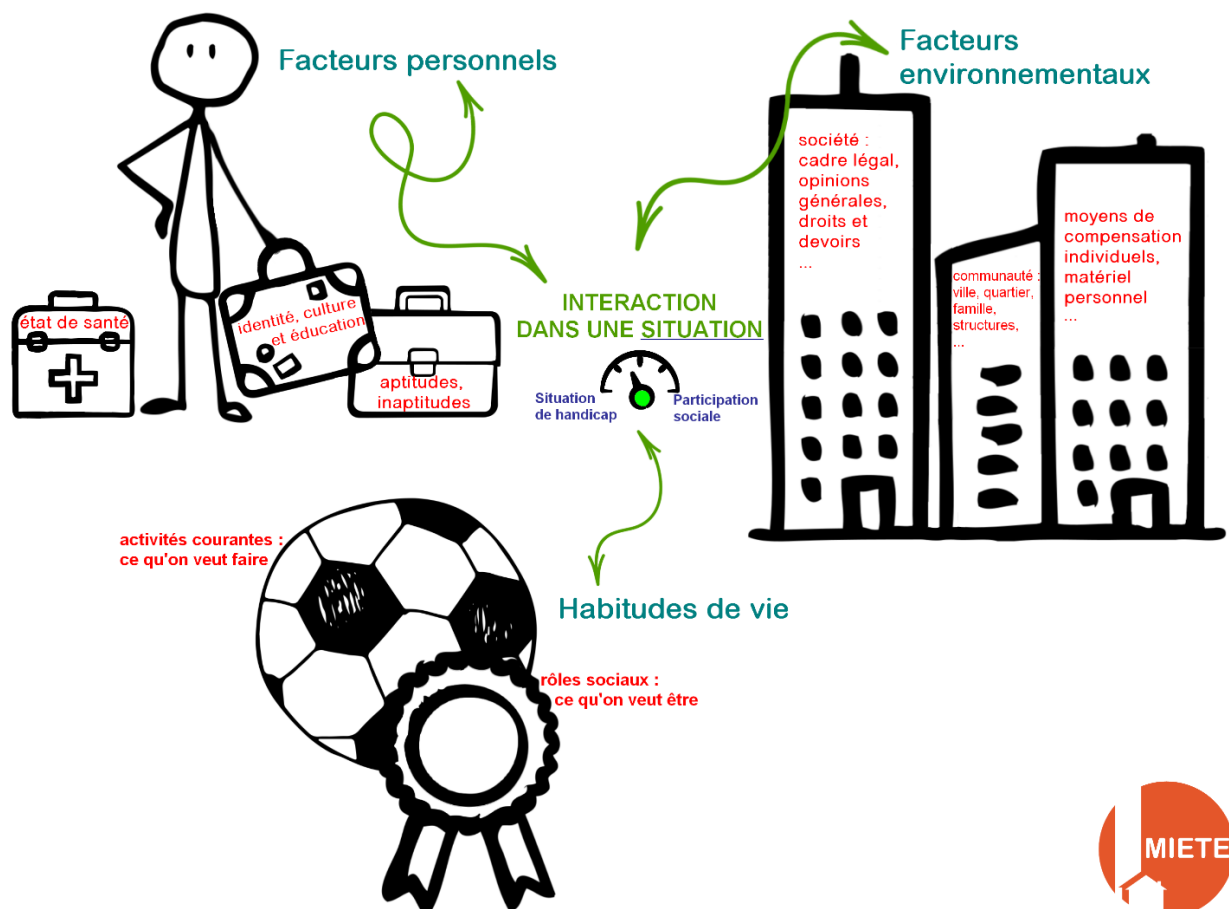


Schéma explicatif de la situation de handicap inspiré du *Processus de Production du Handicap* (Fougeyrollas, 1998, revisité en 2010). Source :

<https://ripph.qc.ca/modele-mdh-pph/handicap-selon-mdh-pph/>

2) **L'accessibilité ne s'arrête pas à l'accès physique des bâtiments.** Il faut aussi que tout le monde puisse accéder aux services, aux programmes, aux informations. Mettre en place des dispositifs pour développer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, c'est aussi lever des barrières pour tout un tas d'autres personnes. L'accessibilité universelle c'est comprendre que **tout le monde a des besoins spécifiques d'une importance plus ou moins grande en fonction des situations.**

3) Les problématiques du handicap sont liées à la société dans laquelle on vit. L'évolution des pratiques, des prises en charge, montre une évolution dans les mentalités et les représentations, mais encore beaucoup de préjugés subsistent. C'est pourquoi il est important de continuer de sensibiliser le public autour de ce sujet. La méconnaissance des handicaps entraîne la peur et le jugement, et contribue à l'isolement des personnes handicapées. **Il est important de se rappeler que le handicap n'est après tout qu'une différence parmi tant d'autres, et que ce que nous avons tous en commun, c'est que nous sommes tous différents.**